

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

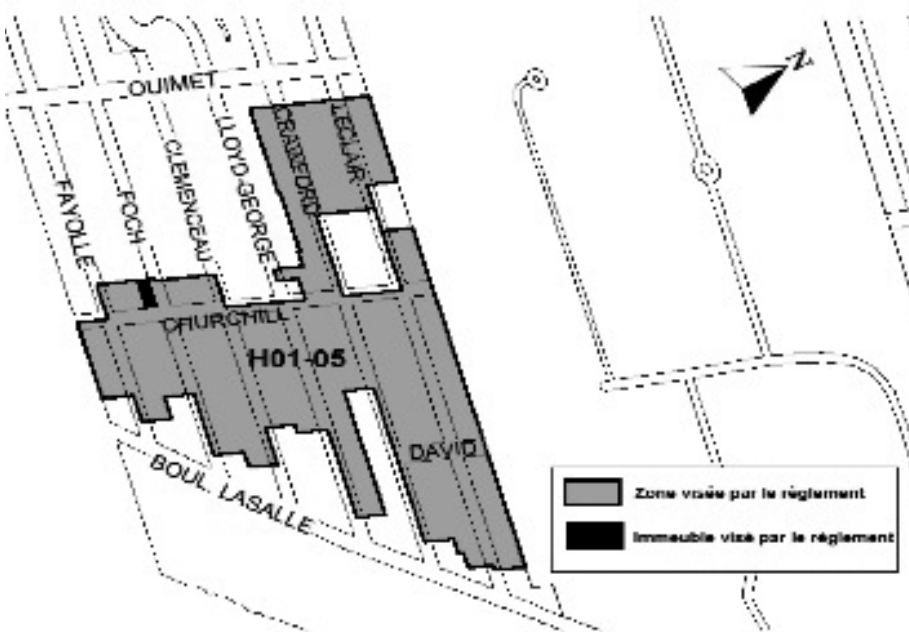
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA13 210319 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de modifier et occuper un bâtiment résidentiel de deux étages avec deux logements, au 7401 rue Churchill, lot 4 420 099.

### Modifier un bâtiment existant de 2 étages pour y aménager 2 logements.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 3 septembre 2013, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 30 septembre 2013, à 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge au nombre de logements autorisés à la grille des usages et normes H01-05, en y autorisant un logement additionnel. Le bâtiment sera occupé par deux logements alors que la réglementation prévoit un maximum d'un logement par bâtiment.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, madame le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 19 septembre 2013

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement